

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat
compétente en matière d'environnement*

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'administration		
Date de réception	Dossier complet le	N° d'enregistrement

1. Intitulé du projet

Projet de requalification partielle de la piste de ski alpin "La Familiale" sur le domaine skiable de la station de Métabief - Mont d'Or

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET Forme juridique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
Rubrique n° 42 b) Pistes de ski - Travaux de piste hors site vierge d'une superficie de moins de 4 ha	<ul style="list-style-type: none"> - Secteur à aménager accessible gravitairement depuis les gares d'arrivée des remontées mécaniques qui permettent d'accéder au sommet du Morond - Surface d'emprise du projet = 0,5 ha

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet

Modification du tracé supérieur de la piste de ski "La Familiale" par l'effacement d'un virage existant au profit d'un nouveau virage à courbure élargie et à profil de pente adouci créé dans une combe naturelle clairière.

(cf. plan de localisation du projet annexé au formulaire)

4.2 Objectifs du projet

- Favoriser l'accessibilité et la praticabilité de la piste verte La Familiale aux skieurs débutants ;
- Sécuriser la pratique du ski pour les skieurs débutants sur la piste La Familiale ;
- Renforcer le rôle de piste "retour station" que doit jouer la piste La Familiale dans le fonctionnement du domaine skiable de la station de Métabief.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

Travaux de terrassement légers au sein d'une combe semi-ouverte :

- Période d'intervention : Fin d'été/début d'automne 2013
- Nature de l'opération :
 - Désouchage de souches d'arbres laissées en place suite à une opération de coupes forestières sécuritaires réalisée par l'ONF au cours de l'automne 2012
 - Nivellement du terrain en place par retrait de blocs rocheux, arasement de bosses et comblement de dépressions naturelles (travail en déblais/remblais, sans apport de matériaux extérieurs) ;
 - Végétalisation des terrains remaniés par apport de semis d'espèces herbacées.
- Durée estimée des travaux = < à 1 mois.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Exploitation hivernale

- Ouverture du nouveau tracé de la piste de ski La Familiale prévue pour la saison d'hiver 2013/2014 d'exploitation du domaine skiable de la station de Métabief - Mont d'Or

Exploitation estivale

- Possibilité d'ouverture du tracé de piste à la pratique du VTT en été.

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

- Document d'incidences Natura 2000 (projet partiellement compris dans le périmètre du site Natura 2000 "Massif du Mont d'Or, du Noirmont et du Risol" (démarche en cours)

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

Interrogé, le service Urbanisme de la DDT 25 indique que les travaux de piste de ski envisagés ne nécessitent aucune autorisation administrative.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
- Emprise totale du projet	5 000 m ²
- Surface totale à terrasser (surfaces réduites et ponctuelles cumulées)	2 000 m ²
- Hauteur maximale des terrassements	< 1 m
- Largeur moyenne du linéaire de piste à créer	entre 7 et 10 m
- Longueur du linéaire de piste	500 m

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

Communes de Métabief et de Longevilles-Mont d'Or, sur le versant Ouest du Morond

Coordonnées géographiques¹

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° :

Point de départ : Long. 6° 21' 00" 4 Lat. 46° 45' 00" 3

Point d'arrivée : Long. 6° 20' 58" 2 Lat. 46° 45' 11" 2

Communes traversées :

- Longevilles-Mont d'Or (25, Doubs)
- Métabief (25, Doubs)

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ?

Oui Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

Piste de ski créée vers la fin des années 80.

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ?

Oui Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

- Espaces en herbe rattachés pour partie :
 - Au domaine skiable de la station de Métabief - Mont d'Or
 - Aux zones de pré-bois ouvertes au pastoralisme en été
- Espaces boisés rattachés à la forêt communale de Longevilles-Mont d'Or et de Métabief qui font l'objet d'un Plan d'Aménagement Forestier

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui Non

Si oui, intitulé et date d'approbation :
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

Plan Local d'Urbanisme de la commune de Métabief :
- Dates d'approbation du PLU : 14 novembre 2011 et 11 avril 2012
- Règlement applicable à l'emprise du projet : Zone N (espaces naturels et forestiers)

Plan Local d'Urbanisme de la commune de Longevilles-Mont d'Or :
- Date d'approbation du PLU : Mars 2008
- Règlement applicable à l'emprise du projet : Zone N (espaces naturels et forestiers)

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui Non

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	- ZNIEFF type II "Massif du Mont d'Or, du Noirmont et du Risol"
en zone de montagne ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	- Communes de Métabief et de Longevilles-Mont d'Or
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	- Parc Naturel Régional du Haut-Jura (pour environ la moitié de l'emprise du projet)
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	- Zone d'emprise du projet comprise à la fois dans les périmètres de protection éloignés et rapprochés des captages du Crêt-de-la-Chapelle Remarque : Les périmètres de protection des captages du Crêt-de-la-Chapelle n'ont à ce jour pas encore fait l'objet de Déclaration d'Utilité Publique.
dans un site inscrit ou classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	- Emprise du projet pour partie comprise dans le périmètre du site Natura 2000 "Massif du Mont d'Or, du Noirmont et du Risol" (cf. carte en annexes)
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	- Les travaux inscrits au projet resteront compatibles avec les préconisations de l'Agence Régionale de la Santé concernant les servitudes à respecter au sein du périmètre de protection rapproché des captages du Crêt-de-la-Chapelle, à savoir : <ul style="list-style-type: none"> ▫ Pas de coupes blanches au sein du massif forestier ▫ Les travaux de terrassement inscrits au projet resteront légers et superficiels = pas d'atteintes à la roche-mère ni à l'aquifère karstique ▫ Le projet ne prévoit pas d'aire de stockage de matières susceptibles de porter atteinte à la qualité des eaux souterraines
	est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	- Travaux de terrassement légers qui permettront de maintenir en l'état une bonne partie des surfaces enherbées naturelles - Dérangement temporaire de la faune sauvage locale durant les travaux (bruit, poussière...)
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	- Impact potentiel du projet sur les habitats naturels, la flore et la faune d'intérêt communautaire du site Natura 2000 "Massif du Mont d'Or, du Noirmont et du Risol" => Dépôt prévu par le pétitionnaire d'un dossier d'incidences Natura 2000 en fin d'été 2013 Note importante : Le 16/04/2013, le SMMO et KARUM ont présenté le projet au PNR du Haut-Jura, gestionnaire du site Natura 2000, qui en réponse a indiqué que le secteur à aménager ne relève d'une zone sensible sur le plan naturaliste (habitats, faune, flore).

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	- Occupation d'environ 2 000 m ² d'espace semi-boisé qui, une fois transformé en piste de ski, pourra être ouvert au pastoralisme, activité très répandue sur le secteur du Morond.
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	- En phase "Travaux", nuisances sonores limitées à l'usage temporaire d'engins de chantier (pelle mécanique) - En phase "Exploitation", nuisances sonores limitées en hiver aux passages des skieurs la journée et des dameuses la nuit.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	- Absence de zones habitées à proximité de la zone d'étude du projet
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Pollutions	Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	- Expansion limitée du domaine skiable de la station de Métabief - Mont d'Or qui ne sera pas de nature à augmenter la fréquentation touristique du Morond en hiver

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Remarque :

Le projet SMMO de création de la retenue d'altitude de Morond et de son réseau d'enneigeurs associé verra sa première phase d'aménagement concrétisée courant de l'année 2013. Ce projet ne prévoit pas, tant dans sa phase I et II de réalisation, d'installer des enneigeurs dans la partie supérieure de la piste de ski La Familiale.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

- Le projet ne sera pas de nature à perturber les déplacements de faune sauvage transfrontaliers entre le département du Doubs et la Suisse voisine.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

De par ses caractéristiques et son ampleur, le projet de requalification partielle de la piste de ski La Familiale ne nécessite pas l'élaboration et l'instruction préalable d'une étude d'impact dans la mesure où :

- 1) L'emprise globale du projet (5 500 m²) ainsi que les travaux qu'il impliquera resteront limités :
 - α Opérations de terrassement légers (arasement de bosse, comblement de petites dépressions de terrain) prévues sur une surface cumulée de terrains inférieure à 500 m² ;
- 2) La cartographie des habitats naturels du domaine skiable dont dispose depuis 2013 le SMMO (cf. carte en annexes) indique que le projet impactera deux types d'habitats boisés, à savoir :
 - α Des fourrés de conifères et de Hêtres correspondant aux zones de pré-bois jurassiens ;
 - α Une Hêtraie à Dentaires.Dans les deux cas, ces habitats sont très bien représentés à l'échelle du massif du Mont d'Or où ils occupent de vastes surfaces. Dès lors, l'emprise limitée du projet ne remettra pas en cause le bon état de conservation des habitats ni celui des populations d'espèces animales qui leurs sont inféodées. Concernant la flore, les données SIG obtenues auprès du Parc Naturel Régional du Haut-Jura, gestionnaire du site Natura 2000 du massif du Mont d'Or, n'indiquent aucune espèce protégée et/ou d'intérêt communautaire sur la zone de travaux pressentie.
- 3) L'opération reste compatible avec les préconisations de l'ARS Franche-Comté concernant les servitudes à respecter lors de la réalisation de travaux au sein du périmètre de protection rapproché des captages du Crêt-de-la-Chapelle :
 - α Pas de coupes à blanc ;
 - α Travaux de terrassement légers (absence d'excavation) qui n'impacteront pas le fonctionnement de l'aquifère karstique sous-jacent ni l'écoulement ou l'infiltration naturel des eaux de ruissellement ;
 - α Sur la zone de chantier, absence d'aire de stockage de matériaux susceptibles de porter atteinte à la qualité des eaux souterraines.
- 4) Pour ce projet, le SMMO a rencontré le 16/04/2013 le PNR du Haut-Jura, gestionnaire du site Natura 2000 du massif du Mont d'Or, qui indique que le secteur à aménager ne relève pas d'une zone sensible pour les habitats, la faune ou la flore sauvage locale.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publiée ;	X
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	X
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	X
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	X
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe 6 - Plan de localisation du projet par rapport au périmètre du site Natura 2000 "Massif du Mont d'or, du Noirmont et du Risol"
Annexe 7 - Cartographie des habitats naturels présents sur la zone de travaux pressentis du projet
Annexe 8 - Plan de localisation du projet par rapport aux périmètres de protection rapprochés et éloignés des captages AEP du Crêt-de-la-Chapelle
Annexe 9 - Copie de la note de l'ARS Franche-Comté concernant les servitudes à respecter au sein des périmètres de protection des captages AEP du Crêt-de-la-Chapelle

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

Métabief

le,

13 Mai 2013

Signature

X *13*



Le Président du Syndicat Mixte du Mont d'Or
Christian BOUDAY

Syndicat Mixte du Mont-d'Or
8 Place Xavier Authier
25370 MÉTABIEF

SIRET 252 503 800 00010